

## Communiqué de presse

### Le CAF au centre d'une région en mutation

*Bienne, le 10 décembre 2009*

Réuni en séance plénière le 9 décembre 2009, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a accueilli MM. Gilles Petitpierre, Mario Annoni et Michel Schwob pour discuter du rôle et de l'avenir du CAF, en prévision de la création des conférences régionales et de la suite du rapport de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Le CAF a aussi participé à la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, avec le Conseil municipal de Bienne et d'Évilard, pour renforcer la place du district de Bienne dans les discussions sur l'avenir institutionnel de la région. Le CAF réuni en plénum a également pris position sur le rapport complémentaire sur le Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB) et sur la version finale du Décret sur les langues judiciaires, qui sera soumise au gouvernement cantonal.

#### 1. Rôle et avenir du CAF dans l'avenir de la région

Le Conseil des affaires francophones a invité l'ancien conseiller d'Etat bernois Mario Annoni, l'ancien conseiller aux Etats genevois Gilles Petitpierre et le vice-chancelier du canton de Berne Michel Schwob à sa dernière séance plénière de l'année. Ces trois invités, connus pour le rôle important qu'ils ont joué dans l'élaboration de la Loi sur le statut particulier et la création du CAF, ont fait part de leur perception du rôle de ce jeune conseil, à la fin de sa première législature. L'importance du CAF a été relevée par les trois invités, qui ont souligné également la nécessité de chercher des solutions institutionnelles innovantes pour l'avenir. Ont été relevés notamment la collaboration croissante avec le Conseil du Jura bernois, l'interaction constante avec le Forum du bilinguisme et les autorités cantonales, ainsi que les contacts de plus en plus étroits avec le Conseil municipal de Bienne et d'Évilard.

Le CAF a participé à la création d'une Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, chargée de défendre la place du district de Bienne dans les discussions sur l'avenir de la région, pendant et après la phase de séances d'information interactives de l'AIJ. Une position biennoise commune a été élaborée et de premiers travaux ont eu lieu pour lancer le mandat d'étude complémentaire sur les liens entre Bienne et le Jura bernois. La Délégation biennoise sera habilitée à nouer des contacts avec des autorités à différents niveaux ; elle s'adressera directement à l'AIJ pour aborder la question biennoise avec elle.

A noter qu'une première discussion a eu lieu avec le maire Hans Stöckli et les conseillers municipaux membres du CAF à propos de la prise de position sur la réforme des structures municipales biennoises. La question de l'éventuelle création d'un poste de vice-maire a notamment suscité des débats ; elle devra être approfondie, de même que les autres propositions faites par le CAF dans sa prise de position, qui insistait sur l'importance de préserver la représentation francophone au sein du Conseil municipal biennois.

#### 2. Intégrer Bienne à l'offre globale de formation professionnelle francophone

Le CAF a pris position sur le rapport complémentaire sur le Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB). Il se félicite de l'inclusion du directeur du Centre de formation professionnelle (CFP) de Bienne au groupe de travail

interjurassien, mais déplore le manque de synergies et des collaborations envisagées entre Bienne et le Jura bernois en matière de formation professionnelle. Le CAF s'inquiète de la fermeture successive de filières de formation professionnelle en français à Bienne ; il appelle les autorités cantonales à envisager l'offre de manière globale, avec des regroupements de classes tantôt à Bienne, tantôt dans le Jura bernois, pour préserver une offre de formation professionnelle francophone dans la ville bilingue de Bienne.

Le CAF ne se prononce pas encore sur le choix d'un site pour l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) de Moutier, dans l'attente d'une étude complémentaire. Cependant, il demande que l'EMSp reste rattachée au Gymnase français de Bienne, comme le veut la loi. Les regroupements et réorganisations de filières doivent être menés en tenant compte en priorité de la qualité de la formation et des conditions d'études pour les élèves ; les intérêts des communes à accueillir telle ou telle formation sur leur sol ne doivent pas servir de critère principal.

### **3. Interprétation simultanée au tribunal**

Le CAF a transmis à la Direction de la justice du canton de Berne son corapport sur le Décret sur les langues judiciaires. Après la prise de position du CAF en juillet 2009, des contacts ont eu lieu avec le canton et le Tribunal de Bienne, pour préparer l'introduction d'un service de traduction simultanée lors de procès bilingues à Bienne. Le Conseil des affaires francophones approuve le décret dans sa version finale. Il se réjouit de cette avancée sensible, qui permettra par exemple d'éviter que des familles de victimes assistent à un procès sans en comprendre la teneur. Le Décret sur les langues judiciaires entraîne une autre amélioration saluée par le CAF : le français et l'allemand seront les langues officielles de tout l'arrondissement judiciaire Bienne-Seeland. Un prévenu francophone jugé dans le Seeland aura désormais droit à un procès en français ; auparavant, il devait être jugé en allemand, avec l'aide d'un traducteur. Dans son corapport, le CAF appelle donc le Conseil-exécutif à adopter ce texte, qui sera soumis au Grand Conseil en 2010.

#### **Note aux rédactions :**

Vous pouvez consulter les documents (prise de position du CAF sur le CPJB, position commune biennoise sur la suite du rapport de l'AIJ) sur le site Internet : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF : 032 341 86 10 ou 079 209 34 35
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65